A L'Ô EASY
Société par actions simplifiée unipersonnelle
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 8 rue de Champagne
68700 CERNAY
902 443 571 RCS MULHOUSE

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE
DU 06 MARS 2026

Le 6 Mars 2026 à 18 heures, au siège social, Monsieur Rodolphe ALOISI a, en sa qualité de président et associé unique, réuni l'ensemble des actionnaires en Assemblée Générale ordinaire.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Rodolphe ALOISI, président.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Approbation des comptes de l'exercice clos au 30 septembre 2025,
- Affectation des résultats.

PREMIERE RESOLUTION – APPROBATION DES COMPTES

L'actionnaire unique approuve les comptes de l'exercice clos au 30 septembre 2025, tels qu'il les a établis, se soldant par un bénéfice de 1 618.35€.

Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION – AFFECTATION DU RESULTAT

L'actionnaire unique décide d'affecter le bénéfice s'élevant à 1 618.35 € comme suit :

- Au compte report à nouveau débiteur - 1 618.35€

Après imputation du bénéfice le compte report à nouveau débiteur sera de 369.62 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROSIEME RESOLUTION – REMUNERATION PRESIDENT

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture approuve que Mr Rodolphe ALOISI ne perçoive aucun salaire sur la société au titre de l'année 2026.

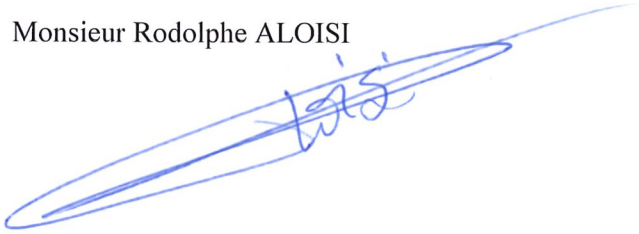
Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

- Exercice clos le 30 septembre 2022 :
- 13 000,00 euros, soit 130,00 euros par titre
- Dividendes éligibles à l'abattement de 40% : 13 000,00 euros

L'actionnaire unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes en vue de l'accomplissement des formalités de publicité qu'il appartiendra d'accomplir.

Monsieur Rodolphe ALOISI



Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

① BILAN SIMPLIFIE

DGFiP N° 2033-A-SD2025

Désignation de l'entreprise : A L'O EASY — 8 rue de Champagne — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise : 68700 CERNAY

SIRET : 9 0 2 4 4 3 5 7 1 0 0 0 1 0

Durée de l'exercice en nombre de mois * : 12

Durée de l'exercice précédent * : 12

ACTIF

			Brut 1		Amortissements-Provisions 2	Exercice N clos le 30092025 Net 3	Exercice N-1 clos le 30092024 Net 4
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles — Fonds commercial*	010		012			
	Immobilisations incorporelles — Autres*	014	5 956	016	39	5 917	
	Immobilisations corporelles*	028	2 979	030	1 975	1 004	1 600
	Immobilisations financières* (1)	040	363	042		363	363
	Total I (5)	044	**9 298**	048	**2 013**	**7 284**	**1 963**
ACTIF CIRCULANT	STOCKS — Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	6 130	052		6 130	10 661
	STOCKS — Marchandises *	060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2) — Clients et comptes rattachés *	068	7 378	070	654	6 723	7 681
	Créances (2) — Autres * (3)	072	6 176	074		6 176	3 352
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	2 799	086		2 799	1 320
	Charges constatées d'avance *	092	37	094		37	5 744
	Total II	096	**22 520**	098	**654**	**21 865**	**28 757**
	Total général (I + II)	110	**31 818**	112	**2 668**	**29 150**	**30 720**

PASSIF

			Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	1 000	1 000
	Ecarts de réévaluation	124		
	Réserve légale	126	100	100
	Réserves réglementées*	130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132		
	Report à nouveau	134	(1 988)	(18 392)
	Résultat de l'exercice	136	**1 618**	**16 404**
	Subventions d'investissement	137		
	Provisions réglementées	140		
	Total I	142	**730**	**(888)**
	Provisions pour risques et charges — **Total II**	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	1 426	5 657
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	2 333	
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	12 644	23 645
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA 169 1 010)	172	1 456	1 447
	Comptes courants d'associés	173	10 561	859
	Autres dettes	175		
	Produits constatés d'avance	174		
	Total III	176	**28 419**	**31 608**
	Total général (I + II + III)	180	**29 150**	**30 720**

Certifié conforme à l'original déposé au greffe

RENVOIS

(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	5 956
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B-SD2025

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise: A L'O EASY

Néant ☐ *

				Exercice N clos le 30092025 (1)	Exercice N-1 clos le 30092024 (2)							
A - RÉSULTAT COMPTABLE												
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	dont export et livraisons intracommunautaires	209	210								
	Production vendue biens		215	214								
	Production vendue services *		217	218	122 499	114 238						
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222								
	Production immobilisée *			224								
	Subventions d'exploitation reçues			226	4 107							
	Autres produits			230	41							
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)			232	**126 647**	**114 238**						
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234								
	Variation de stock (marchandises) *			236								
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238	72 110	38 927						
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*			240	4 531	1 713						
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	33 556	31 641						
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 597)		243	244	597	1 095						
	Rémunérations du personnel *			250	6 179	18 619						
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)			252	7 069	3 375						
	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce article 39, 1-2°, al.3 du CGI)		255	254	634	596						
	Dotations aux provisions			256		245						
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259	262	40	3						
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260									
	Total des charges d'exploitation (II)			264	**124 716**	**96 215**						
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	**1 931**	**18 023**						
PRODUITS ET CHARGES DIVERSES	Produits financiers (III)			280	2	2						
	Produits exceptionnels (IV)			290								
	Charges financières (V)			294	200	1 532						
	Charges exceptionnelles (VI)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347	300	114	89						
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348									
	Impôts sur les bénéfices * (VII)			306								
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	**1 618**	**16 404**						
B - RÉSULTAT FISCAL	Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312	**1 618**	314						
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316								
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318								
	Provisions non déductibles*			322								
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324								
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés		247	330	114							
		écarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248									
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		249	251								
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998								
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999								
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997						
	Entreprises nouvelles (44. sexies)		986		Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989		Zone de revitalisation rurales (44. quindecies)	138			
					Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991		Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies)	992			342
	ZFA NG (44 quaterdecies)		345		Investissements et souscriptions outre-mer	344		Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	993			
	Zone franche urbaine (44 octies A)		987		Zones restructuration de la défense (44 terdecies)	127		Zone France Ruralités Revitalisation (ZFRR)	181			
	dont divers*	Créance due au report en arrière du déficit	346		Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite	641			350
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643		Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	645		Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	647			
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648		Déduction exceptionnelle (art 39 decies G)	649		Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)	990			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2		352	**1 732**	354				
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)					356						
	Déficits antérieurs reportables :* 13 305 dont imputés sur le résultat :							360	1 732			
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfice col. 1	Déficit col. 2	370		372				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

DGFiP N° 2033-C2025

③ IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **A L'O EASY**

Néant ☐ *

I IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISE		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412	5 956	414		416	5 956	
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	2 979	442		444		446	2 979	
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476		
Immobilisations financières		480	363	482		484		486	363	
TOTAL		490	**3 342**	492	**5 956**	494		496	**9 298**	

II AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Fonds commercial		495		497		498		499	
Autres immoblisations incorporelles		500		502	39	504		506	39
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	1 379	532	596	534		536	1 975
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550		552		554		556	
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566	
TOTAL		570	**1 379**	572	**634**	574		576	**2 013**

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

(19 %, 15 % et 0% pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR)
(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.

1	2	3	4	5
6	7	8	9	10

Immobilisation	Valeur d'actif * ①	Amortissements * ②	Valeur résiduelle ③	Prix de cession * ④	Plus ou moins-values: Court terme * ⑤	Long terme: 19 % ⑥	Long terme: 15 % ou 12,80 % ⑦	Long terme: 0 % ⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus values.

④ **RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts) — Désignation de l'entreprise : **A L'O EASY** — Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: reprises de l'exercice		Montan à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650	654	652		654		656	654
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680	**654**	682		684		686	**654**

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres Immob. incorp.	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agen-cements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B	780	

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982	13 305
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice 982 ter	
Déficits imputés			983	1 732
Déficits reportables			984	11 572
Déficits de l'exercice			860	
Total des déficits restant à reporter			870	11 572

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives		381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)	325		
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327		
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *		380	
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		
N° du centre de gestion agréé		388	
Montant de la TVA collectée		374	14 326
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)		378	15 084
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant		399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI		397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

(5)

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFiP N° 2033-E 2025

Désignation de l'entreprise : **A L'O EASY** Néant ☐ *

Exercice ouvert le : 01102024 et clos le : 30092025 Durée en nombre de mois 12

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel *	376	
dont apprentis	657	
dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I - Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	122 499
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105	
TOTAL 1	106	**122 499**

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	41
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	4 107
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	**4 148**

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	121	81 954
Variation négative des stocks	145	4 531
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	16 267
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	1
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	**102 753**

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée **TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3**	137	**23 894**

V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)	117	

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la ligne 117 (ci-dessus). Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE-SD.

Mono établissement au sens de la CVAE	020	X			
Chiffre d'affaires de référence CVAE			022		
Effectifs au sens de la CVAE			023		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)			026		
Période de référence	024	01/10/2024	160	30/09/2025	
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)			186		

(1) il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD